

BULLETIN MUNICIPAL DE NEONS SUR CREUUSE

Le Bateau

Les Baudessous

La Bessardière

Les Blanchards

La Bonnelière

Le Bourg

La Camusetterie

La Carlière

Champagne

La Chardonnière

Chaurais

Choré

La Folie

La Grande Couture

La Grève

La Locketterie

Mallet

Monteboeuf

Le Plessis

Le Bas Plessis

La Pièce d'Auge

La Rairie

Les Riaux

La Roblinière

Le Grand Roche

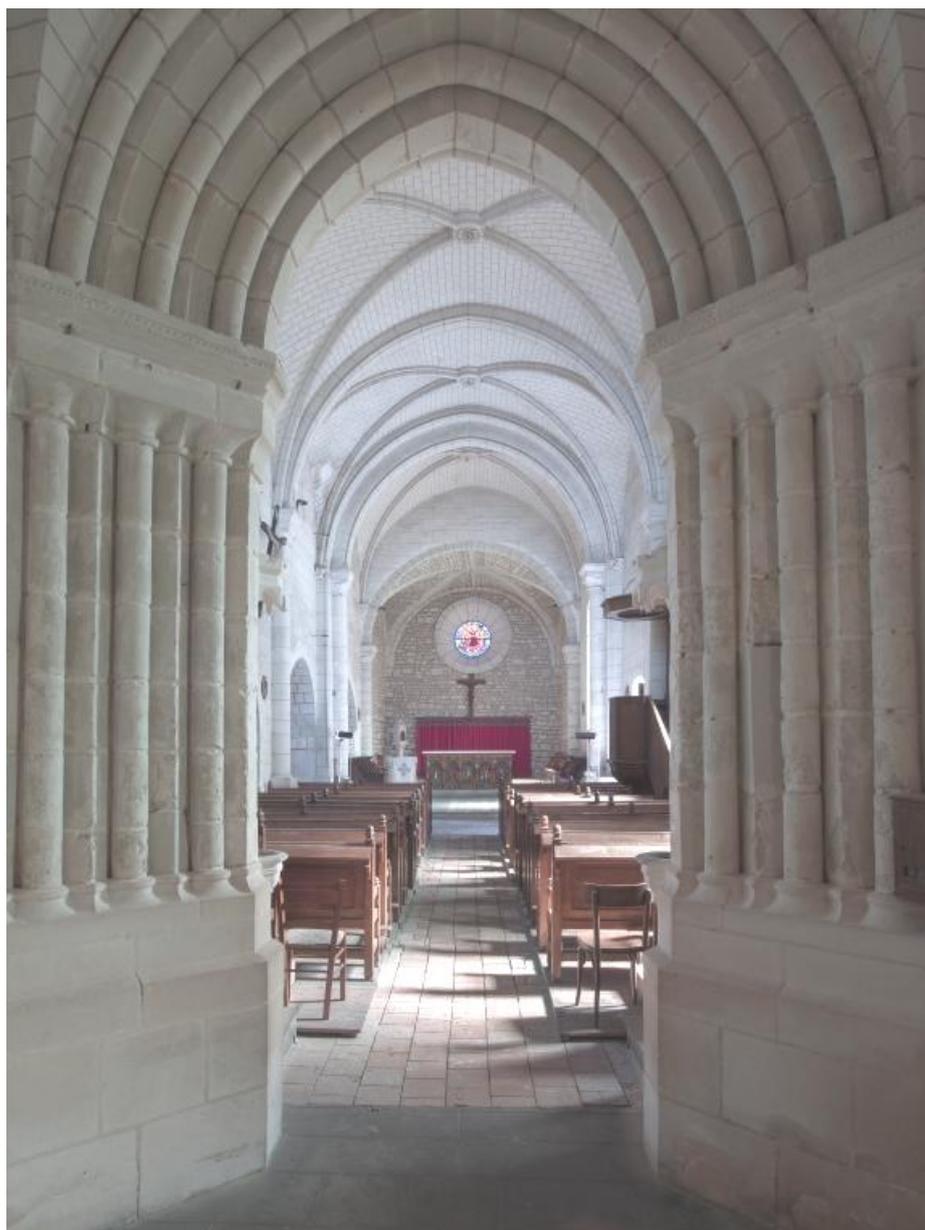
Le Petit Roche

Le Soudun

Thais

Varenes

Les Vignes de Beaumont



DECEMBRE 2023

Editorial

Cette fin d'année 2023 est ponctuée de plusieurs événements passés ou à venir :

- Le recrutement de notre cantonnier, Stéphane Létang, en poste depuis le mois de juin, et de Nicolas Delle Case en emploi aidé sur trois jours par semaine : bienvenue à tous les deux dans notre commune en vous demandant de leur réserver le meilleur accueil dans le cadre de leur mission.
- La suppression des poubelles sur les espaces publics des bords de Creuse, la place des Marronniers, du jardin du presbytère et des espaces de loisirs de la Pièce d'Auge et de Mallet en fonction de la réorganisation du ramassage des déchets par le SYMCTOM et de l'impossibilité d'organiser un tri sur ces espaces.
Merci à M. Bernard LEGOUX pour sa contribution à la création du panneau d'affichage avec une très belle aquarelle.
- Suite à la distribution des plaques numérotées dans tous les foyers, merci à chacun de les apposer pour permettre la géolocalisation des domiciles pour les services : SYMCTOM, pompiers, SAMU, gendarmerie, livreurs, Poste, fibre, etc...
- Le SYMCTOM a procédé à la mise à disposition des bacs de tri les 20/21/22 novembre, les personnes n'ayant pas fait l'objet de cette attribution peuvent venir les chercher à la mairie.
- L'espace de dépôt de déchets verts du bois Jamet est en cours de réorganisation et ne peut recevoir que du bois et des déchets verts en demandant la clef au secrétariat de mairie ou auprès du maire et des adjoints.
- Le recensement INSEE de la population de la commune de Néons sera réalisé en début d'année par Nicolas Delle Case, merci de lui réserver le meilleur accueil et de lui faciliter l'exécution de sa mission.
- Enfin, 2024 verra la réalisation de la première tranche du projet de réaménagement de la place des marronniers, face à la mairie.

Merci aux associations Animanéons, ACEL, Association touristique et CMA pour leurs activités qui participent largement à la vitalité et à la notoriété de notre commune.

Cette fin d'année sera de nouveau marquée par le spectacle de Noël le vendredi 15 décembre à 20h salle des associations, auquel tout le monde est invité, et nous procéderons à la distribution à domicile des colis pour les personnes de plus de 70 ans à partir du 16 décembre.

Le conseil Municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons tous nos meilleurs vœux pour 2024.

Jean SECHERESSE

Sommaire

- Informations communales3 à 7
- Séances du conseil municipal8 à 11
- Néons en bref12 à 13
- Histoire locale14 à 20
- Le coin des associations21 à 26
- Vie pratique.....27 à 31
- Numéros utiles.....32

Informations communales

Démographie

Naissances

- Jules BOIDIN né le 14 septembre
- Léo GIRARD MARCHAND né le 19 septembre
- Kaïzy MARTEAU née le 25 septembre



Félicitations aux heureux parents
et plein de bonnes choses aux nouveaux nés.

Décès

- Sylvie CHAMPIGNY, le 3 janvier
- Fernande NATUREL, le 6 février
- Germaine FOURNIER, le 28 février
- Dominique VELUET, le 7 août
- Micheline ANDRE, le 12 novembre
- Jean BERNARD, le 15 novembre



Condoléances aux familles.

Élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Le contexte

L'article L. 100-1 du Code de l'énergie expose les finalités de la politique énergétique française, qui sont de :

- favoriser l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte
- assurer la sécurité d'approvisionnement et réduire la dépendance aux importations
- maintenir un prix de l'énergie compétitif et attractif au plan international et permettre de maîtriser les dépenses en énergie des consommateurs
- préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et contre les risques industriels majeurs
- garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès à tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources.

La production d'énergies renouvelables constitue un des piliers de la politique énergétique française, avec pour objectif de porter leur part dans la consommation finale brute d'énergie à **au moins 33 % en 2030**

Cet objectif doit être mis en regard d'une importante diminution attendue de la consommation d'énergie finale. **Les énergies renouvelables devront représenter en 2030 au moins 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur et 10 % de la consommation de gaz. En 2021, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie s'élevait en France à 19,3 %.**

Cadre réglementaire des zones d'accélération

L'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables introduit la création, dans chaque commune française, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, et en définit le cadre. L'identification des zones d'accélération est renouvelée par période de cinq ans, dans le prolongement des orientations données par la programmation pluriannuelle de l'énergie révisée.

A quoi servent les zones d'accélération ?

Les zones d'accélération doivent soutenir l'implantation des installations d'énergie renouvelable :

- en affichant la responsabilité de chaque territoire dans l'atteinte de l'objectif national de production d'énergies renouvelables.
- en identifiant un potentiel de développement de nature à contribuer à la nécessaire accélération de cette production, en tenant compte des caractéristiques du territoire.
- en donnant un signal à destination des acteurs économiques et des habitants sur la nécessaire contribution du territoire, son implication et les zones les plus adaptées au développement de projet.
- en organisant le débat local sur l'intégration territoriale des énergies renouvelables.
- en orientant le développement via une planification territoriale opérationnelle traduite au sein du document d'urbanisme.

Les principes qui encadrent la définition des zones d'accélération

La définition des zones d'accélération devra répondre aux principes suivants :

- présenter un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire concerné pour atteindre les objectifs nationaux ;
- contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement du pays ;
- prévenir et maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables pour les intérêts de protection de l'environnement ;

- être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;
- à l'exception des procédés de production en toiture, ne pas être comprises dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent le déploiement d'installations utilisant l'énergie mécanique du vent, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000 ;
- être identifiées en tenant compte de l'inventaire relatif aux zones d'activité économique au code de l'urbanisme afin de valoriser les zones d'activité économique présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables.

Processus d'élaboration

A compter de la mise à disposition par l'État des données et informations disponibles, chaque commune dispose de 6 mois pour définir les zones d'accélération sur son territoire **après concertation du public** selon des modalités qu'elle détermine librement. Les EPCI devront, dans ce même délai débattre sur la cohérence des zones ainsi identifiées avec le projet du territoire. Les zones d'accélération ainsi constituées doivent être arrêtées par délibération du conseil municipal et transmises au référent préfectoral unique de son département ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.

Lorsque les communes sont intégrées en totalité ou partiellement dans le périmètre de classement d'un parc naturel régional, l'identification des zones d'accélération est réalisée en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc

Le document est à consulter à la mairie ou sur le site de la commune :
www.communedeneons.fr

Vos avis peuvent être déposés par courriel neons-mairie@wanadoo.fr
ou sur le cahier de doléances en mairie
avant le 15/12/2023

Recensement de la population 2024



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne **à compter du 18 janvier 2024**.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !

Cette année, la commune de Néons sur Creuse réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.



**Nicolas, employé communal de Néons sur Creuse
Agent recenseur pour la campagne 2024**

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements... Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : la Mairie – neons-mairie@wanadoo.fr – 02 54 37 53 56

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 24 mai 2023

Etaient présents : Mme Gardien Raymonde, MM. Chaigneau Guy, Champigny Daniel, Mauduit Michel, Neuvy François, Sécheresse Jean et Trabach Franck.

Excusés : Mme Canet Nadine, MM. Gommier Guillaume, Perry Antony et Poteloin Stéphane

Secrétaire de séance : Mauduit Michel

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

- Contrat PEC :

Délibération prise à l'unanimité pour un contrat PEC d'un an, cela correspond à un contrat de 20 H/semaine.

- Travaux routiers :

Nous avons reçu un devis pour du fauchage de bord de route, cela nous reviendra à 50€/H, on va demander pour 20 heures, ce qui fera un total de 1000€.

Nous avons retenu le devis de la Colas, concernant la réfection de la route communale dite du Sangar pour un montant de 34042 € HT.

- Subventions aux associations :

Associations

ACEL	600,00
AnimaNéons	1400,00
CMA	600,00
A2E	70,00
Famille Rurales	100,00
Amicale pompiers	100,00
FSE collège	100,00
AEP cinéma Tournon	100,00
Asso gymnique	100,00
Tournon Football Club	50,00
Bad Tournon 36	50,00
Bien Vivre Chez soi (ASMAD)	100,00
Solidago	55,00
Secours Catholique	50,00
Secours Populaire	50,00
ReparLab	100,00
CDAD (Comité départemental d'Aide aux Droits)	100,00
Fondation du Patrimoine	100,00
Syndicat AOP Poulligny St Pierre	100,00

ACPG Lurais (anciens combattants)	50,00
-----------------------------------	-------

Un total de 3975,00€ pour une enveloppe de 4000€.

- Proposition d'adhésion à la mission médiation du Centre de Gestion :

Nous avons pris la décision d'adhérer pour bénéficier d'un médiateur, en cas de conflit entre employeur et personnel. Cette adhésion est gratuite.

- Communauté De Communes reversement école :

La CDC doit verser pour l'école privée de le Blanc, une somme par élève et par commune et cela avec effet rétroactif depuis 2019.

La décision est prise de suivre la Communauté De Communes, c'est à dire de se porter contre le versement de cette somme.

- Réunions extérieures :

- Syndicat des eaux de Fontgombault :

Le budget a été voté à l'unanimité.

Concernant le prix de l'eau :

Suite à l'actualité récente concernant les annonces gouvernementales sur la gestion de l'eau, la question de l'augmentation du prix de l'eau a été abordée. Aussi, l'augmentation globale des charges additionnées à la diminution de la consommation d'eau par les résidents laisse présager d'une nouvelle augmentation des tarifs de l'eau et une suppression progressive de la dégressivité de son prix en 2023. Ces changements entraînent des interrogations concernant les conséquences sur les finances des exploitations agricoles qui sont les principaux consommateurs d'eau du Syndicat.

Une nouvelle proposition de tarification de l'eau sera émise courant 2023.

- Syndicat Intercommunal pour la gestion du collège :

Le comité syndical du gestion a décidé de fixer la participation des communes pour 2023 pour financer les activités développées dans le cadre des projets pédagogiques à la somme de 20€/enfant et par commune, soit pour notre commune 280€ (14 enfants).

- Questions diverses :

- Cette année, il n'y aura pas de labyrinthe de maïs, car celui-ci n'a pas poussé !!!
- L'installation des photos sur bâche aura lieu 1^{er} quinzaine de juin.
- Un de nos logement de la cure va se libérer.

Fin de séance : 22h00

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 septembre 2023

Etaient présents : Mme Canet Nadine

MM. Champigny Daniel, Chaigneau Guy, Mauduit Michel, Neuvy François, Sécheresse Jean, Trabach Franck.

Excusée représentée : Mme Gardien Raymonde par M. Sécheresse

Absents : MM. Perry Anthony et Poteloin Stéphane

Secrétaire de séance : Neuvy François

Le compte rendu de la réunion du 24 mai 2023 est approuvé.

Réunions extérieures

Ramassage scolaire : validation du point d'arrêt « La Pièce d'Auge »

PNR : Révision de la charte

Délibération

Délibération délimitation bourg D 95 : les panneaux d'entrée de bourg vont être déplacés par le Département.

Analyse des comptes 2023

A l'article 611 (contrats prestations de service) dépassement des crédits votés de 2 808,36 € dû au contrat passé avec Idées en Brenne pour les services d'un agent prolongé d'un mois.

Commissions

- Commission voirie : une date est fixée au 30 septembre 2023
- Commission cadre de vie : une date est fixée au 07 octobre 2023

Poubelles terrain de loisirs

Suppression des poubelles municipales dans les parcs et jardins municipaux au 1^{er} octobre 2023 sur le territoire de la commune. Chaque personne devra rapporter chez lui ses poubelles et en faire le tri.

Distribution des conteneurs fournis par le SYMCTOM pour la nouvelle redevance incitative.

Deux équipes seront formées : le maire et un adjoint et les 2 employés municipaux pour la distribution foyer par foyer avec mise en place de la puce et explications aux personnes. La date sera fixée prochainement par le SYMCTOM. Les résidences secondaires devront se faire connaître en mairie pour récupérer leur conteneur.

Travaux de l'Eglise : clocher et parafoudre

Les travaux de protection du clocher de l'église vont être réalisés : plexi autour des ouvertures pour un montant de 4 378 € TTC et nettoyage du clocher avec traitement du champignon du beffroi pour un montant de 1 688 € TTC.

Installation et remise aux normes du système de parafoudres pour un montant de 2 214 € TTC.

Recensement de la population

La commune recherche un agent recenseur pour réaliser le recensement des habitants de la commune, du 18 janvier au 17 février 2024.

Travaux cimetièrè

L'entreprise Dago va intervenir pour la reprise de 7 concessions pour un montant de 4 728 € TTC.

Délibération plan de financement de la Place des Marronniers

Le Conseil Municipal envisage, pour l'année 2024, des travaux d'aménagement de la Place des Marronniers.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 45 000 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de demander les subventions pour ces travaux.
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Fonds d'Action Rurale (Département) :	16 000,00
DETR :	13 500,00
Amendes de Police :	6 500,00
Fonds propres :	9 000,00
TOTAL HT	45 000,00

Délibération pour la vente de tuyaux annelés

Le Conseil Municipal a acheté 60 mètres de tuyaux annelés pour un total de : 890 € HT soit 1 068 € TTC.

Le conseil après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- décide de vendre les tuyaux au prix de 17,80 € TTC le mètre linéaire.

Séance levée à 22h15.

NEONS EN BREF

Gîtes communaux

Les gîtes se composent de 2 chambres pour une capacité d'accueil de 5 à 6 personnes (1 chambre avec lit 2 pers. et 1 chambre avec lit 2 pers. et 2 lits 1 pers. superposés), salon-séjour-cuisine, salle de bain et WC.

TARIFS :

- Du 16 avril au 15 octobre : la nuit 70 €
la semaine 350 €
- Du 16 Octobre au 15 avril : la nuit 75 €
la semaine 375 €

Ces prix comprennent toutes les charges.

Deux chèques de caution sont demandés à la signature du contrat de location.

(50 € pour le ménage et 150 € pour le matériel)

Le gîte de l'ancienne école est destiné en priorité à la résidence d'artistes et ne peut être réservé plus de 2 mois avant la date de location.



Location de la Salle des Fêtes

Tarifs :

	Habitants de la commune	Hors commune
Salle ½ journée	25,00 €	35,00 €
Salle journée complète	35,00 €	50,00 €
Salle week-end	112,00 €	160,00 €
Cuisine ½ journée ou journée complète	10 €	10 €
Cuisine week-end	24,50 €	35,00 €
Vaisselle	17,50 €	25,00 €
Forfait chauffage ½ journée ou journée complète	40,00 €	40,00 €
Forfait chauffage week-end	60,00 €	60,00 €

Tarifs de concession de terrain dans le cimetière

- Concession Trentenaire : 35 € le m²
- Concession Cinquantenaire : 50 € le m²

Tarifs concession Caverne

- Caverne quinze ans : 75 €
- Caverne trente ans : 150 €

HISTOIRE LOCALE

DELIMITATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

La paroisse de Néons en 1789, comme la décrivaient les dirigeants de l'époque, « *formait une isle, car elle est bordée par trois rivières, la Creuse, l'Anglin et la Gartempe* ». Elle couvrait une grande superficie avec son enclave de Fournioux, mais l'on voyait encore plus grand. L'on ne réclamait, ni plus ni moins, que tous les territoires compris entre Creuse et Gartempe :

- Les villages dépendant de la paroisse d'Yzeures : « *Marigny qui se trouve à même distance d'Yzeure, mais dont les habitants doivent passer la Creuse en bateau pour se rendre à Yzeure. La grande métairie du Port d'Yzeure, la Mothe, la métairie de Confluent, la métairie de Lacour, la métairie du Port de la Merci Dieu, le château et les deux métairies de Thou, les métairies de la Barre et de la Beauge, le Palais de Thaix attenant au village* ».
- Les villages de la paroisse de Vicq : « *la métairie de la Girardière, les deux maisons de l'Hérault attenant à celle de Néon, l'Etranglard, la Bergerie, le château, la métairie et la borderie de la Brosse. Tous ces villages étant plus proches de Vic, sauf l'Hérault et l'Etranglard qui sont à même distance de Néon* ».

Néons se proposait de réunir aussi :

- « *La paroisse de Lurais susceptible d'être réunie à celle de Néon, n'en étant séparée que d'une demie-lieue* ».
- « *Le bourg de Saint-Pierre de Tournon, car le Suin déborde souvent et il n'y a ni pont ni bateau entre les deux paroisses de Saint-Pierre et Saint-Martin de Tournon. Le château de la Marne, la métairie de la Guilloterie, celle de la Bagonne, le hameau de Launay, le château, borderie et métairie de Gaudru, les métairies de la Pougaisière, Vareine et la Madeleine* ».

Les dirigeants de la paroisse de Néons voyaient grand !

Pendant ce temps, ceux de Mérigny réclamaient « *la juste réunion des parties des villages de Coreil et Rive, dépendant de Néon. D'ailleurs, c'est notre curé, qui par consentement avec celui de Néon, est en charge d'administrer les deux villages à cause de l'éloignement de leur cure* » précisaient les dirigeants de Mérigny.

Néons réclame son rattachement à la Vienne

Les attaches de Néons avec le Poitou furent toujours constantes et la Creuse était un obstacle aux bonnes relations avec Tournon. Aussi, la majorité des habitants de la commune, sauf ceux de Mallet, conservèrent-ils l'habitude de se rendre à Angles.

Après que les dirigeants du canton d'Angles se fussent renseignés auprès des instances départementales, sur la procédure à entamer en juin 1797, une pétition des habitants de la commune de Néons parvenait au corps législatif. Cette pétition réclamait, bien sûr, le rattachement de Néons au canton d'Angles, département de la Vienne « *alors qu'elle avait été réunie au canton de Tournon contre le voeu de la majorité de ses habitants* ». De Paris, la pétition fut renvoyée aux administrateurs de l'Indre, qui la remirent à ceux du canton de Tournon. Il n'en fut donné aucune suite !

En 1800, la pétition fut renouvelée sans plus de succès. Le 17 fructidor an IX (4 septembre 1801), le ministre de l'intérieur daigna enfin répondre « *que le canton d'Angles était supprimé depuis plus d'un an !* »

Les arguments avancés dans la pétition étaient les suivants :

- « *La commune de Néon a toujours été du ressort des justices d'Angles et de Poitiers* »
- « *Divers hameaux de la commune de Néon sont sur la rive gauche de l'Anglin (Fournioux, Rive, Brault, Montenault), sur le même bord que le chef-lieu de la commune d'Angles* ».
- « *Les habitants de Néon ont toujours été et vont toujours habituellement aux foires et marchés d'Angles, vendre et acheter leurs denrées, car avec ce canton les communications ne peuvent jamais être interrompues, puisqu'ils n'en sont séparés par aucune rivière, ni ruisseau* ».

- « Avec Tournon, ils sont au contraire séparés par la rivière de Creuse, qui par ses fréquentes crues et débordements, intercepte ou rend d'autant plus difficile et périlleuse la traversée, qu'ils ne peuvent passer que par le moyen de bateaux ».
- « La commune de Néon est à 16 lieues du pays de Châteauroux, chef-lieu du département de l'Indre, où ils ne peuvent aller dans un jour, tandis qu'ils ne sont qu'à 9 et 10 lieues de Poitiers, chef-lieu du département de la Vienne, où ils vont facilement dans un seul jour ».
- « Vous n'ignorez pas citoyen ministre, que les arrondissements et districts ont été faits sans consulter les intérêts des habitants des campagnes, qui ont été plus ou moins blessés suivant les circonstances ».
- « Les habitants de Néon se persuadent donc que leur réclamation ne peut être rejetée d'après l'exactitude de leur exposé, puisque les habitudes et relations commerciales, sans danger ni péril, ce qu'ils ne trouvent pas dans le canton de Tournon. Tout concourt donc, citoyen Ministre, à leur faire espérer le succès de cette demande, qu'ils attendent de votre équité. »

Par décret impérial du 22 mars 1813, l'enclave de la commune de Néons, située entre celles d'Angles, Mérigny et Lurais, fut rattachée à cette dernière. Les 690 hectares, 41 maisons et 81 habitants allèrent renforcer sensiblement l'importance de la commune de Lurais.

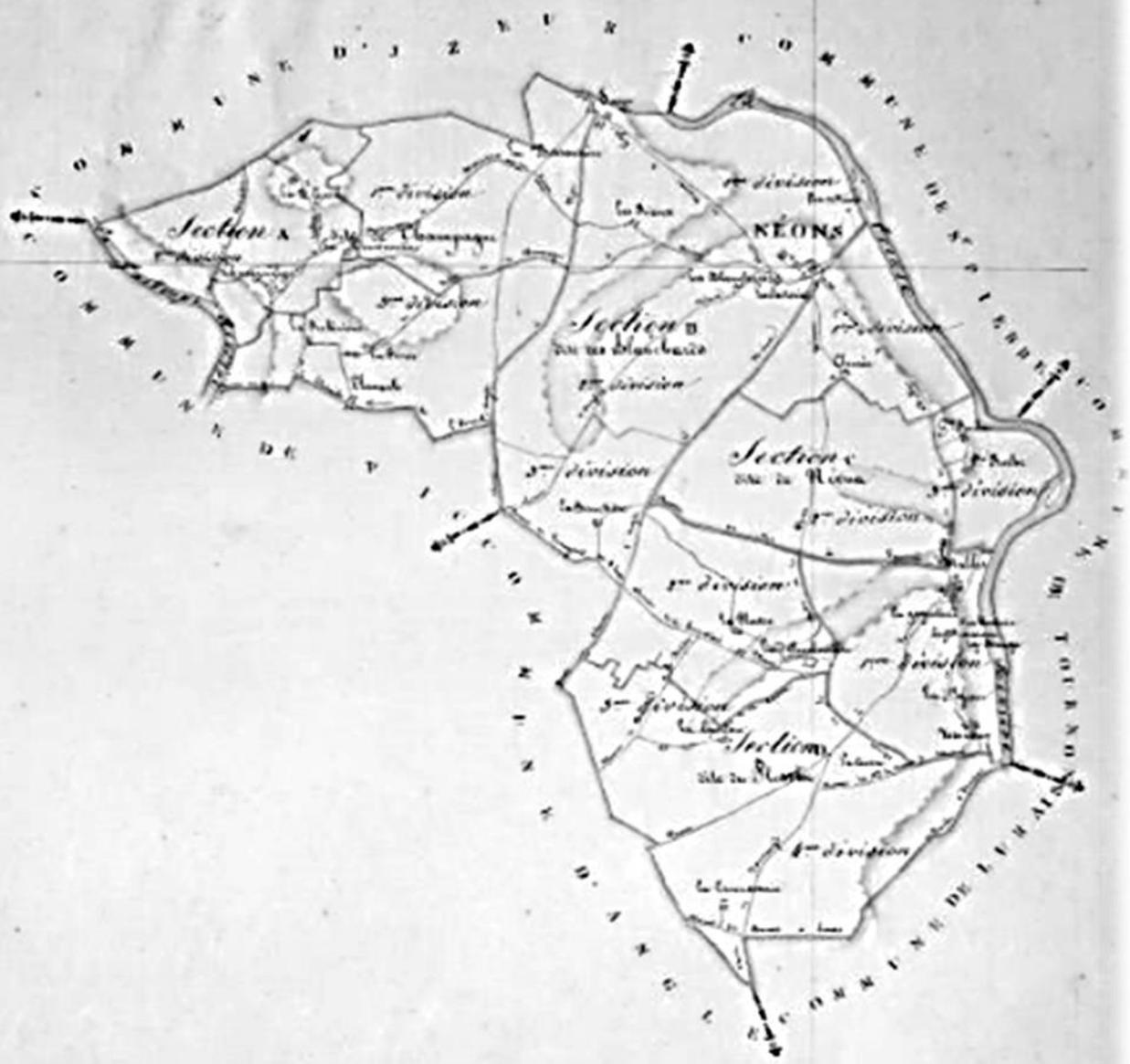
Pourtant, en septembre/octobre 1812, le préfet de l'Indre avait demandé à ce que les deux communes soient réunies. Cette proposition reposait « sur le manque de ressources de Lurais et par sa faible population ; du point de vue religieux, Lurais était succursale de Néons ; qu'il n'y avait aucune rivière qui divisait les deux communes, qui réunies auraient pris le nom de Néons sur Creuse ».

Mais la demande du préfet fut refusée par le ministre de l'intérieur, qui proposa en contrepartie la réunion à Lurais de l'enclave de Fournioux. La commune de Lurais doublait ainsi sa superficie. Cependant, la majorité des habitants de l'enclave souhaitaient être réunis à Angles qui présentait le défaut d'appartenir à un autre département. Une nouvelle tentative de fusion entre les communes de Lurais et Néons échouera à son tour, en 1819.

En 1825, la commune de Néons, conjointement à celle de Lurais, renouvellera cette demande... Elles attendent toujours la réalisation de leurs vœux !

De l'Aloué

Sublime Assemblée
de l'Assemblée générale de la Commune de
NEONS
Le 10 Mars 1790
L'Assemblée générale de la Commune de Neons
a arrêté par son décret du 10 Mars 1790
de diviser la Commune de Neons en
quatre sections
1^{re} Section
2^e Section
3^e Section
4^e Section
Le 10 Mars 1790
L'Assemblée générale de la Commune de Neons
a arrêté par son décret du 10 Mars 1790
de diviser la Commune de Neons en
quatre sections
1^{re} Section
2^e Section
3^e Section
4^e Section
Le 10 Mars 1790



Concours de labour du 20 août 2023 à Néons-sur-Creuse

Au petit matin du 20 août 2023, l'aube perce à peine qu'émerge déjà le feu orangé de l'astre de Vie, flamboyant et prometteur d'une journée chaude, aux lourdeurs immobiles semblant figer le temps et envelopper de silence la campagne alanguie. Les persiennes s'ouvrent tôt afin de rafraîchir les maisons, puis se referment discrètement très rapidement. Tout est calme.

Dès huit heures, une activité inhabituelle se met en place. Des engins d'un autre temps aux formes variées, parfois rocambolesques, passent sous mes fenêtres, tous conduits par des hommes à l'allure déterminée, semblant mener avec grand ménagement ces machines inédites afin de rejoindre un même lieu. Certains calent, quelques moteurs toussent...

C'est en effet aujourd'hui le grand concours de labour organisé par la commune de Néons-sur-Creuse dans le but de réunir principalement les « vétérans », mais aussi toute personne intéressée par ce challenge. Cet évènement, autrefois annuel, s'est en effet éteint peu à peu, chacun pris par ses obligations et ne mesurant peut-être pas alors l'importance cruciale de fédérer, mais avant tout de pérenniser ces coutumes ancestrales, en contraste total avec les technologies modernes et la génération Internet...

Je me dirige donc pour l'heure dite vers le champ, Roi d'un jour, préparé la veille, aménagé avec grande rigueur et professionnalisme par des bénévoles généreux et motivés. J'ai bien pris soin de ne pas oublier mon panama, ni mes lunettes de soleil... Un barnum a été dressé sur place afin d'offrir au public la possibilité de se rafraîchir et de se restaurer. Le bois a été empilé, de petits fagots alignés avec minutie pour allumer le feu des grillades : andouillettes, saucisses variées, chipolatas, merguez, ventrèches...

L'on ressent à l'instant une volonté certaine de bien faire, de générer du plaisir... Tout s'annonce favorable. Quand la bonne volonté est générale, l'évènement ne peut être que réussi.

Chacun s'affaire avec efficacité et précision dans une ambiance certes bon enfant, mais empreinte d'un grand sérieux, en tout cas chaleureuse.

Le champ a soudain pris des allures de ruche. J'observe alors avec un vif intérêt tout ce qui fourmille autour de moi afin de comprendre le déroulé des opérations. Les concurrents arborent tous un magnifique tee-shirt bleu lagon, floqué spécialement pour l'évènement. Les trois membres du jury portent ce même signe distinctif. Cette couleur très estivale donne de la joie, de la beauté aussi. Tous ces hommes sont « smart », prenant très au sérieux leur mission. LAURENT orchestre les placements, attribue de manière très solennelle les numéros aux candidats qui s'échelonnent de 1 à 17 pour les tracteurs.

Le public nombreux arrive rapidement, intergénérationnel. Je remarque une grande douceur, beaucoup de délicatesse et de bienveillance envers les quelques anciens venus, comme JEAN-MARIE, bravant la chaleur caniculaire, tant ce jour est important à leurs yeux « pour se souvenir ».

Chacun peut choisir ombre ou soleil, d'arpenter librement le champ pour avoir une vision globale des candidats ou simplement de s'asseoir et d'observer. Il est aussi prévu un mini-concours pour les motoculteurs, ouvrant ainsi la compétition à ceux qui ne possèdent pas de tracteur. L'on sent vraiment ici une volonté générale d'intégrer tout le village sans discrimination.

La chaleur monte tant au mercure que dans les cœurs. Le signal du « premier tour » est donné. JEAN, notre maire, revêtu du même tee-shirt bleu lagon, paraît heureux de voir la quasi-totalité de sa commune réunie pour une occasion heureuse à l'enjeu simplement amical. C'est une grande satisfaction pour lui. Des bébés patientent sagement dans leurs poussettes, sous l'œil perspicace de leurs mamans attentives, suscitant l'admiration de tous. De jeunes couples, beaucoup de moins jeunes, des ados, des amoureux...La buvette bat son plein, l'odeur des grillades ouvre les appétits...La fumée donne à ce spectacle une touche de flou impressionniste, presque enivrante...

Il fait très chaud. De jeunes femmes souriantes servent chacun avec constance, patience et efficacité. Les plus expérimentés s'occupent des grillades... Par une telle chaleur, c'est une tâche pénible, mais rien ne semble enlever le sourire à toutes ces personnes très réactives.

Nous voyons alors se dessiner les dix-sept sillons des tracteurs et ceux des motoculteurs, certains rectilignes, d'autres plus hésitants ou sinueux, certains superficiels, d'autres à la profondeur régulière, autant de critères qui

seront évalués par le jury...Ces disparités ne sont rien en ce jour...Tout fonctionne à l'unisson...

Chaque concurrent porte néanmoins au fond de lui-même le désir légitime et secret de se surpasser, et de démontrer par ce test le résultat d'une vie de labeur parfois difficile. L'on ressent en les observant une volonté unanime de sublimer cet ouvrage et d'en sortir vainqueur. N'est-ce pas le but de toute compétition ?

Les plus jeunes, MAXENCE et AYMERIC, marchent sur les pas des aînés, si fiers d'être considérés au même niveau sur la ligne de départ. Cela les marquera à vie. C'est certain.

Les tours de passage se succèdent, les volants tournent sec, même de la main gauche...Les concurrents aiguisent leurs regards en direction des sillons...peaufinant leur travail... L'ambiance devient plus animée...Le public discute, rit, encourage. C'est la vraie vie, le convivial, l'humain dans tous ses aspects positifs.

Les épreuves prennent fin. Un long temps de pause permet à LAURENT et à CHARLOTTE de statuer le plus justement possible, feuilles alignées, lunettes ajustées...Rien n'est laissé au hasard. Ça ne rigole pas...

Pendant ce temps, les candidats se rafraîchissent et se mettent à l'ombre. La sueur coule, les beaux tee-shirts couleur lagon sont trempés... Les pochettes cartonnées renfermant les précieux résultats se referment.

Tout à coup le silence est demandé, quelques applaudissements retentissent : ÉTIENNE, fines lunettes chaussées, annonce d'une voix assurée la proclamation des résultats. Les concurrents sont invités à s'aligner face à lui. Avec leurs tee-shirts aux nuances de la mer, l'on dirait une vague qui ondule au rythme de leurs mouvements. C'est un spectacle enchanteur, une féérie.

Le vainqueur du concours est alors annoncé avec solennité :

« JOYAU PAUL » ; ce dernier, dans sa discrétion et retenue habituelles, reçoit la coupe et les cadeaux décernés.

Puis, avec un sérieux imperturbable, ÉTIENNE égrènera un à un les noms des lauréats qui tour à tour, avec grande dignité, recevront leurs lots : sacs, gourdes, ou casquettes variées, sous les applaudissements du public attendri, non sans une certaine émotion, tantôt palpable, tantôt masquée par une mimique ou pitrerie à l'instar de CALOU qui mit directement sa casquette reçue en lot sur son légendaire bob blanc en souriant généreusement.

Midi est passé. Certains repartent à leurs obligations. D'autres resteront festoyer dans la bonne humeur en faisant probablement un bilan de l'évènement, un « débriefing » dirait-on de façon plus actuelle. Pour ma part, je regagne THAIS à pied, doublée par quelques tracteurs qui rentrent « au port ».

La journée sera très lourde...Les organisateurs ont bravé cet aléa en gardant un sourire permanent... Cela est épatant. Simplement FORMIDABLE.

Cette manifestation n'a généré que de la joie, du plaisir, du sourire, de la convivialité, de la bienséance. Je souhaite – et en cela, je ne suis pas la seule semble-t-il – que ce concours se ritualise comme par le passé pour offrir à chacun, au moins une fois dans l'année, l'opportunité de vivre un moment unique, mémorable, vivifiant, fédérateur , mais surtout qui inévitablement resserrera les liens sur le long terme et favorisera de ce fait l'unité et la cohésion du village.

Cette idée géniale pourrait d'ailleurs devenir tentaculaire et des projets de différents genres pourraient à la suite voir jour dans une même ambition d'harmonie et un esprit de respect d'autrui, toutes générations confondues.

C'est très important dans le but d'apaiser de manière définitive les vieilles aigreurs résiduelles et de permettre aux gens de se revoir dans un contexte jovial où la bonne volonté est la seule loi possible.

Carmen FÉRÉOLE

LE COIN DES ASSOCIATIONS



Association
Culture
Et
Loisirs

3 place des Marronniers
36220 Néons sur Creuse
Tél: 07 81 03 12 51

L'Assemblée Générale de l'Association a eu lieu le 23 septembre dernier. Cela a été l'occasion de faire un point sur l'activité de l'année écoulée et de présenter les projets.

Cette nouvelle saison sera marquée par la création de deux pièces de théâtre :

- « **Un air de Famille** » d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri qui sera présentée au public à la fin de l'hiver.
- « **Des chambres, de la fumée et des fleurs** » d'après un texte de Nick Tosches qui, elle, sera présentée en été.

Et la 7^{ème} édition du festival « **Néons sur Scènes** » qui aura lieu le **mercredi 14** et le **jeudi 15 août**. Retenez déjà ces dates car, au programme, du théâtre bien sur professionnel et amateur, mais aussi de la chanson, de la lecture, un film, une exposition... en bref, un programme varié propice à la découverte et à la rencontre...

En attendant de vous retrouver,

l'ACEL vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année



Messagerie : aceltheatre@free.fr Site : www.acel.free.fr
Page facebook : <https://www.facebook.com/AcelTheatre>

ASSOCIATION TOURISTIQUE

Merci d'abord à toutes les bonnes volontés qui permettent à l'Association de bien fonctionner : la Municipalité qui prête ses bras pour accrocher les bâches et fournir le bois pour le four à pain, Alain, Franck, Fanny et Anne Marie qui sacrifient leur matinée dominicale tous les quinze jours en été pour enfourner et soutenir l'animation.

L'Association a effectué six fournées de pain/pizza cette année, petite recette... mais gros succès ! Nous ont accompagnés : Guy et son miel, Maxence et ses légumes Bio, Marylin, la fille de Lydie et ses produits de beauté. Lydie n'a pas pu participer cette année faute de stock de produits artisanaux sénégalais.

Il est rappelé que le four reste à la disposition des habitants de Néons et amis pour faire cuire, après nos deux fournées (soit vers 11h) leurs poulets, tartes, pains, etc... et que la réservation des pains et pizzas en Mairie est impérative pour la bonne gestion de l'animation.

L'ensemble des 16 bâches issues du concours photos a été reparté en Juin sur la commune, dont 1 à Thais, 1 à Mallet, 1 à la rivière et 1 à la Pièce d'Auge.

En septembre toutes celles montées sur bambous ont été décrochées (6) et mises à la disposition de l'Association de la Maison de retraite de Tournon St Martin qui a souhaité créer une animation dans son parc.

La vente des livres de M. Plaux « Histoire du Pays Tournonais, 1789-1815 », de M. Colon « Quand la Brenne était romaine », des « Chroniques de Néons sur Creuse » nouvelle version, et du livret « circuits du patrimoine » se poursuit avec une baisse notable.

Les livres et livrets de panneaux sont en vente à la Mairie de Néons sur Creuse.

La projection de film sur la Patagonie animée par Jean Charles Contant a eu lieu le dimanche 5 novembre à 17h30 à l'Ecole.

L'Association a financé 2 projets liés à l'environnement, portés par la Mairie :



La réalisation de panneaux signalant le retrait des poubelles sur les lieux de loisirs (cf ci-contre) : dans le cadre de l'opération « tri » lancée par le Symctom, il est demandé à la population fréquentant les sites de loisirs sur la commune de garder leurs déchets avec eux.

10 panneaux ont été répartis sur les sites de loisirs : 6 au bord de rivière, 2 place des marronniers/jardin public, 1 à la pièce d'Auge, 1 à Mallet.

L'édition de cartes de la commune recensant tous les chemins praticables pour la randonnée ; certaines de ces cartes sont réalisées sur alu et fixées en extérieur sur les panneaux d'affichage municipaux (place des marronniers, pièce d'Auge...)

Enfin, l'Association dans la démarche qui lui est habituelle de mise en valeur du patrimoine, souhaiterait organiser une animation/exposition en 2024 autour du thème « **les Figures Néonnaises** ».

Nous avons tous dans nos réserves des photos de visages de nos anciens ou contemporains, plutôt en gros plan, avec de belles expressions ou drôles... Déposez-les à la Mairie (dans une enveloppe portant vos noms, adresse et n° de téléphone), nous les scannerons et vous les restituerons.

Date limite des dépôts 30 mars 2024

Merci à tous.

Anne Marie Vèzes

*Toute l'équipe vous souhaite
d'excellentes fêtes de fin d'année*

Association touristique de Néons sur Creuse
Siège : Mairie. Place des marronniers. 36220. Néons sur Creuse
Tél. 02.54.37.53.56 – SIREN 400750683



Judo Club Tournon Saint- Martin



Les judokas ont retrouvé les tatamis depuis le 9 septembre 2023 avec notre participation au forum des associations de Tournon Saint-Martin.

Maxime, notre professeur de judo,
propose des cours le samedi matin selon âge.

De 9h30 à 13h.

à partir de 4 ans



Depuis septembre Marie- Pierre vous accueille dans la bonne humeur

pour des cours de taïso

le mardi de 20 h 15 à 21 h 45.

Au programme : Echauffement- renforcement musculaire- cardio-
étirements- relaxation.

N'hésitez pas à vous renseigner :

Judo - Maxime (professeur) : 06 66 66 10 83 ou Virginie 06 07 75 70 13

Taïso - Marie- Pierre (professeur) : 06 79 55 47 94 ou Sandrine 06 78 47 43 75



Comme vous le savez, l'Association Familles Rurales NEONS/PREUILLY/LURAIIS a fusionné avec l'Association Familles Rurales de TOURNON pour devenir l'Association des deux Ponts.

Sur l'année 2023, l'Association des 2 Ponts a aidé sur NEONS/PREUILLY/LURAIIS 12 personnes en réalisant jusqu'à ce jour 2 295 heures et en employant 6 salariés à temps partiel.

Un véhicule de service, une TWINGO, a été mis à disposition des salariées depuis juillet 2023.

L'Association des 2 Ponts fait partie du Groupement Familles Rurales des Deux Brennes dont voici les coordonnées :

30 place du Champ de Foire
36220 Martizay

[02 54 39 35 79](tel:0254393579)



REPARLAB

Prolongeons ensemble la durée de vie des objets

Le RéparLab est une association entièrement gérée par une équipe de bénévoles au Blanc pour promouvoir la réparation et prolonger ainsi la durée de vie des objets.

DIAGNOSTICS - CONSEILS - REPARATIONS

Objets de quotidien : petit électroménager, outils, vélos, hifi, informatique...

Nous proposons régulièrement des formations à thème et des ateliers de réparation dans les communes de Brenne pour promouvoir nos actions auprès de la population locale.

Nous remercions la municipalité de Néons sur Creuse pour nous avoir accueilli en janvier 2023.

ACCOMPAGNER POUR RENDRE AUTONOME



ENTREtenir

Apprendre à entretenir le matériel pour prévenir les pannes. Il y a des choses toutes simples qu'on oublie souvent de faire.

REPARER

Réparer ensemble les objets du quotidien, les appareils électriques, mécaniques et numériques, le petit électroménager, l'outillage, les vélos...



PARTAGER LES COMPÉTENCES

Vous réparez déjà des objets. Rejoignez l'équipe de bénévoles. Toutes les compétences sont utiles.



SE FORMER

Se former pour apprendre les notions techniques de base et aller plus loin.
"Réservé aux adhérents"



TRANSFORMER INNOVER

Utiliser les compétences du RéparLab pour concevoir et réaliser vos projets techniques. Ex : électrification d'un vélo,...





Vous avez besoin d'une CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ et/ou d'un PASSEPORT ?

Voici les étapes :

1. Faire sa pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr/>
Ce téléservice gratuit simplifie votre démarche et c'est plus rapide.
2. Prendre rendez-vous en ligne dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (voir la carte des communes équipées) proche de chez vous sur le site <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>
3. Ramener les justificatifs papiers le jour du rendez-vous en mairie :
 - votre pré-demande,
 - votre carte d'identité (même si elle est périmée depuis -5 ans), si elle est périmée depuis +5 ans il faudra un acte de naissance de -3 mois (si la commune de naissance est non dématérialisée, pour le savoir il faut aller sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>),
 - 1 justificatif de domicile à votre nom de -1 an,
 - 1 photo d'identité de -6 mois,
 - selon votre situation (justificatif de divorce ou acte de décès)
 - timbre fiscal (le cas échéant) ...
 Retrouvez tous les justificatifs nécessaires selon votre situation sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

⚠ La pré-demande de carte d'identité/passeport ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier.

⚠ Le délai d'instruction est actuellement très variable. À cela s'ajoute le délai d'obtention d'un rendez-vous en mairie également variable selon la commune et les délais de fabrication et d'acheminement par l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

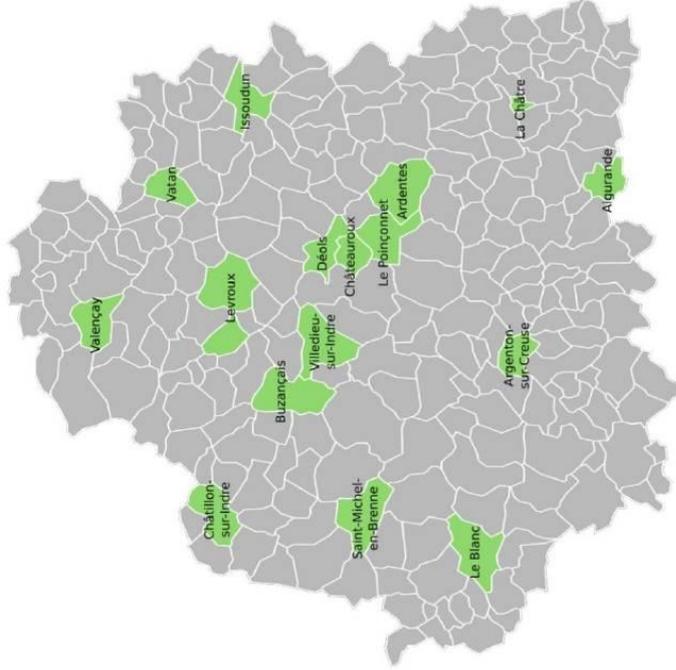
Prenez donc vos précautions et n'attendez pas le dernier moment pour faire votre demande de carte d'identité/passeport.



OÙ OBTENIR SA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ?

Liste des communes équipées d'un dispositif de recueil :

- ★ Aigurande
- ★ Ardentes
- ★ Argenton-sur-Creuse
- ★ Buzançais
- ★ Châteauneuf
- ★ Châtillon-sur-Indre
- ★ Déols
- ★ Issoudun
- ★ La Châtre
- ★ Le Blanc
- ★ Le Poinçonnet
- ★ Levroux
- ★ Saini-Michel en Brenne
- ★ Valençay
- ★ Vatan
- ★ Villiedieu-sur-Indre



Toutes les communes, exceptées Aigurande, sont rattachées à la plateforme nationale de rendez-vous en ligne de l'ANTS. Vous pouvez également si vous le souhaitez prendre un rendez-vous en ligne directement auprès de la collectivité de votre choix.

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Les France services vous accompagnent dans :

France services



- ✓ la pré-demande en ligne
- ✓ la prise de rendez-vous en mairie en ligne



Le

MULTIACCUEIL

« A tout bout d'chants »

De Tournon-St-Pierre

Accueille vos enfants

de 10 semaines à 4 ans

(jusqu'à 6 ans si places disponibles).

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

*régulièrement ou
occasionnellement*



Infos et/ou inscriptions :

Multiaccueil : 12 bis Route d'Yzeures. 37290 Tournon saint Pierre

Tél : 02.54.28.72.20

Courriel : multiaccueil-tournon@cc-brennevaldecreuse.fr


Communauté de communes
Brenne - Val de Creuse



**Horaires d'hiver
de la déchèterie de Tournon St Martin
02 54 37 75 97**

Lundi : 8h30-12h15
Mardi : 13h30-17h15
Mercredi : 8h30-12h15
Vendredi : 13h30-17h15
Samedi: 13h30-17h15

**Contact SYMCTOM – Route de Mérigny – 36300 Le Blanc
02 54 28 12 00 – secretariat@symctom.fr**

**Horaires de la Médiathèque
de Tournon St Martin**

Mardi: 10h00-12h00
Mercredi: 14h30-18h30
Vendredi: 17h30-19h30
Samedi: 10h00-12h00



02 54 37 96 51



MÉMO TRI

TOUS LES EMBALLAGES MÉNAGERS SE TRIENT !



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



C'EST PLUS SIMPLE !



EMBALLAGES EN MÉTAL (MÊME LES PLUS PETITS)



EMBALLAGES EN CARTON BRIQUES ALIMENTAIRES

C'EST UN EMBALLAGE ? IL VA AU TRI !

- ✓ VIDÉ
- ✓ NON LAVÉ
- ✓ NON IMBRIQUÉ

EMBALLAGES (hors verre)



JOURNAUX MAGAZINES



ENVELOPPES, LIVRES, BLOC-NOTES



PAPIERS BROYÉS



FACTURETTES...



POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE



BACS & COLONNES

TOUS LES PAPIERS



POTS, BOCAUX, BOUTEILLES ET FLACONS DE PARFUM

NE PAS DÉPOSER VITRES ET MIROIRS, FAÏENCE ET PORCELAINE, VAISSELLE EN VERRE, AMPOULES ÉLECTRIQUES, POTS DE FLEURS...



POINTS D'APPORTS VOLONTAIRE



BACS & COLONNES

EMBALLAGES EN VERRE



POUR OBTENIR UN COMPOSTEUR À UN PRIX PRÉFÉRENTIEL, CONTACTEZ-NOUS !



UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?
02 54 28 12 00 – ambassadeur@symctom.fr
www.symctomleblanc.fr – consignedetri.fr





Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



Calendrier de vos démarches	
A 16 ANS	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
A 16 ans 1/2	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr , afin de faciliter votre convocation
A partir de 17 ans	Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire.

LE SAVIEZ VOUS ?

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

Ou pour :

- Vous engagez dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :

- Découvrir la JDC,
- Poser toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,



CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS

Adresse postale : 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS

Adresse mail : csnj-orleans.contact.fct@intra.def.gouv.fr

(Privilégier le courriel)

Accueil téléphonique au : **09.70.84.51.51 (serveur vocal)**

(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45





NUMEROS UTILES



Pompiers :	18	} Ou 112
SAMU 36 :	15	
Gendarmerie :	17	
Centre anti-poison d'Angers	02 41 48 21 21	
Hôpital Le Blanc :	02 54 28 28 28	

A Tournon St Martin :

Maison de santé pluridisciplinaire de La Huppe

5 médecins généralistes :	02 45 28 00 44
Ophthalmologue - Javier PERALTA :	02 42 16 00 77
Cabinet d'infirmières :	02 54 37 50 63
Kinésithérapeute - Florina LUPU :	02 54 02 18 71
Pharmacie Multon :	02 54 37 50 28
Psychologue - Elodie DAVID :	06 42 44 73 73
Centre-Ouest Ambulances :	02 54 37 51 02
Taxi Service 2000 :	07 69 31 17 48
Maison de retraite :	02 54 37 50 54
Gendarmerie :	02 54 28 16 70

Mairie : courriel : neons-mairie@wanadoo.fr	02 54 37 53 56
Médiathèque (Tournon st Martin) :	02 54 37 96 51
Office de tourisme (Le Blanc) :	02 54 37 05 13
Trésorerie (DGFP Le Blanc) :	02 54 37 01 70
Conseil Départemental :	02 54 27 34 36
Espace France Services à la Poste de Tournon St Martin :	02 54 01 58 48
Sous-Préfecture (Le Blanc) :	02 54 37 10 91
Préfecture : www.centre.pref.gouv.fr	02 54 29 50 00
Syndicat des eaux (Fontgombault) :	02 54 37 29 21
Communauté de Communes Brenne Val de Creuse	02 54 28 33 60



Horaires de la mairie

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi : 9h à 12h
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30

Téléphone : 02 54 37 53 56

Mail : neons-mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.communedeneons.fr

Permanences des élus

Permanence du maire le mardi et le jeudi de 10h à 12h
et sur rendez-vous.

Les adjoints peuvent être rencontrés le mercredi et le
samedi de 11h30 à 12h et sur rendez-vous.